

Direction : Santé Publique et Environnement
Département : des Programmes
Pôle : Prévention et Promotion de la Santé

Affaire suivie par : Valérie DEBAYE
Courriel : valerie.debaye@ars.sante.fr

Téléphone : 04.67.07.22.38.
Télécopie : 04.67.07.20.08

Ref : Votre courrier du 22/04/2013
PJ :

Date : 03 Juin 2013

Objet : Mise en œuvre de la Circulaire interministérielle NOR INTK 1233053C.

A l'attention du Collectif National Droits de
l'Homme Romeurope
c/o FNASAT Gens du voyage
59, rue de l'Ourcq
75019 PARIS

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 22 avril 2013 relatif à la mise en œuvre de la Circulaire interministérielle NOR INTK 1233053C – Anticipation et accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites publiée le 26 Août 2013, je tiens à vous préciser que le volet sanitaire de cette circulaire a été mobilisé dans le département du Gard.

Les populations concernées par cette circulaire ont été visitées par les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil Général du Gard et de l'APAM de la Croix Rouge Française (consultation médicale avancée gratuite) afin de réaliser un premier repérage d'éventuels problèmes de santé.

S'il apparaît que des personnes nécessitent et désirent des bilans plus approfondis ou des prises en charge médicales, les services de la PMI et de l'APAM pourront faire le lien avec la PASS (Permanence des Soins de Santé) du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes et/ ou les services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard.

En outre, la prise en compte de l'état de santé des populations en situation de précarité, vulnérables fait l'objet d'une attention particulière dans toute la région du Languedoc-Roussillon. L'Agence Régionale de Santé développe un certain nombre d'actions dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) relayées dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS) plus particulièrement sur les questions d'accès aux droits et aux soins en partenariat avec l'Assurance Maladie (CPAM, MSA et RSI).

En espérant avoir répondu à vos interrogations sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Docteur Martine Aoustin

Directeur Général

Pour le Directeur Général
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint
Madame Dominique MARCHAND